

REVETEMENTS SOLS: Gerflor condamné par l'autorité de la concurrence

Les sociétés [GERFLOR](#) / T : 04.72.65.10.00 (siège à Villeurbanne), [TARKETT](#) et [FORBO](#), trois principaux groupes de fabrication de revêtements de sol et le syndicat professionnel SFEC ont été condamnés. Les faits portent sur une entente illicite sur les prix. Au total, l'amende est de 302 M€ et a été décidée par l'Autorité de la concurrence. L'entente vise les revêtement en PVC entre fin 2001 et 2011. L'enquête avait débuté en 2013. www.forbo.com / professionnels.tarkett.fr / www.gerflor.fr